

AVIS D'ATTRIBUTION

OBJET DU MARCHÉ : ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PALAIS DES CONGRÈS DU TOUQUET-PARIS-PLAGE AFFAIRE N° 18S0006.

PROCÉDURE DE PASSATION : Procédure adaptée

ATTRIBUTAIRE :

Groupement constitué de la SAS KPMG Expertise et Conseil (mandataire - 36 rue Eugène Jacquet - CS 75039 - 59705 Marcq-en- Baroeul cedex) et de la SELAFA Droit Public Consultants, pour un montant global de 53 000 € HT, décomposé comme suit :

- 31 000 € HT pour la tranche ferme (organisation et suivi de la procédure) :
 - 8 500 € HT pour la 1^{ère} phase : analyse de la situation actuelle - choix du mode de gestion et planning,
 - 6 000 € HT pour la 2^{ème} phase : rédaction du DCE relatif à la délégation de service public,
 - 10 500 € HT pour la 3^{ème} phase 3 : analyse des candidatures et des offres,
 - 4 000 € HT pour la 4^{ème} phase : négociation avec les candidats,
 - 2 000 € HT pour la 5^{ème} phase : mise au point du contrat de délégation de service public et autres conventions éventuelles,
- 10 000 € HT pour la tranche optionnelle 1 : passation de la procédure de délégation de service public pour la gestion du Palais des Congrès du Touquet-Paris-Plage en cas d'infructuosité,
- 12 000 € HT pour la tranche optionnelle 2 : assistance de la Ville en cas de contentieux :
 - 3 000 € HT : référé précontractuel,
 - 3 000 € HT : référé contractuel,
 - 3 000 € HT : recours devant le TA de Lille,
 - 3 000 € HT : recours devant la CAA de Douai.

Date d'envoi d'un avis de résultat à la publication du BOAMP : 6 août 2018.